

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-DAMASE  
MRC DE LA MATAPÉDIA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 1<sup>er</sup> juin 2020, à 19 h 30, au sous-sol du bureau municipal de Saint-Damase situé au 18, avenue du Centenaire.

**Sont présents :** Madame Martine Côté, mairesse suppléante  
Monsieur Nelson Lavoie, conseiller siège n° 1  
Monsieur André Pâquet, conseiller siège no 2  
Madame Chantal Gendron, conseillère siège n° 4  
Monsieur Bruno Robichaud, conseiller siège n° 6

Constat du quorum à 19 h 34 sous la présidence de la mairesse suppléante, Mme Martine Côté. La secrétaire-trésorière adjointe, Mme Rachel Poirier, est également présente et agit à titre de secrétaire.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la mairesse suppléante souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède à l'ouverture de la séance à 19 h 34.

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Résolution 92-20**

Mme Chantal Gendron propose l'adoption de l'ordre du jour du 1<sup>er</sup> juin 2020 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 MAI 2020**

**Résolution 93-20**

Il est proposé par M. André Pâquet, et résolu, d'adopter le procès-verbal du 4 mai 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère)

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 MAI 2020**

**Résolution 94-20**

Il est proposé par M. Bruno Robichaud, et résolu, d'adopter le procès-verbal du 8 mai 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ère)

**PREMIÈRE PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 305-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 699 785\$ ET UN EMPRUNT DE 187 345\$ POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE AU 7<sup>È</sup> RANG EST, 6<sup>È</sup> RANG ET 8<sup>È</sup> RANG OUEST, DOSSIER NO 7.3-7105-18-46 – DÉPÔT**

Il est, par la présente, déposé par Mme Chantal Gendron, conseillère, le projet du règlement numéro 305-2020. Intitulé « **Règlement numéro 305-2020 décrétant une dépense de 699 785\$ et un emprunt de 187 345\$ pour des travaux de voirie au 7<sup>e</sup> Rang Est, 6<sup>e</sup> Rang et 8<sup>e</sup> Rang Ouest, dossier no 7.3-7105-18-46** » qui sera adopté à une séance subséquente.

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 JUIN 2020 – AVIS DE CONVOCATION**

La mairesse suppléante convoque les membres du conseil à une séance extraordinaire qui aura lieu le 4 juin 2020 à 19h30. La rencontre vise, entre autres, l'adoption du règlement 305-2020.

**MODULE DE PAIE PG – RÉSOLUTION ABROGEANT LES RÉSOLUTIONS NO 17-20 ET 18-20**

**Résolution 95-20**

Considérant que dans ses résolutions #17-20 et 18-20, le conseil autorisait l'acquisition du module de paie pour le logiciel PG solutions et son paiement à même le fonds de roulement;

Considérant qu'il y a lieu de préciser le montant de la dépense et de corriger la provenance des crédits budgétaires;

En conséquence, il est proposé par M. André Pâquet, et résolu, d'autoriser l'achat du module de paie pour le logiciel comptable PG solutions de la municipalité au montant de 2 060.93\$ et d'autoriser le paiement de la dépense à même le fonds général. La présente résolution abroge et remplace les résolutions #17-20 et 18-20.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

**MANDAT À LA FIRME D'AVOCAT BSL ME PHILIPPE THIBEAULT**

**Résolution 96-20**

Il est proposé par M. Nelson Lavoie, et résolu, de confier à la firme d'avocats BSL et plus particulièrement à Me Philippe Thibeault, le dossier de Mme Anick Lavoie

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

**Achat d'une pieuvre téléphonique**

**Résolution 97-20**

Il est proposé par M. André Pâquet, et résolu, de procéder à l'achat d'une pieuvre téléphonique pour enregistrer les séances du Conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**TRANSPORT**

**HYGIÈNE DU MILIEU**

**ACHAT DE WALKIE-TALKIE**  
**RÉSOLUTION 98-20**

Il est proposé par Mme Chantal Gendron, et résolu, de procéder à l'achat de walkie-talkie pour un coût maximal de 150\$ pour faciliter le travail de Mrs Julien Bélanger et Francis Bélanger. Les crédits nécessaires seront pris à même le budget d'hygiène du milieu.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

**SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

**MODIFICATION AUX PLANS ET RÈGLEMENTS D'URBANISME – OFFRE DE SERVICES**  
**Résolution 99-20**

Considérant que la Municipalité souhaite modifier sa règlementation pour permettre la construction d'un dôme à sel sur le terrain du garage municipal;

Considérant que l'entreprise Damabois a demandé à la Municipalité de procéder à une modification règlementaire pour leur permettre d'étendre leurs activités industrielles sur le lot voisin situé en zone agricole dynamique;

Considérant que la Municipalité a reçu une offre de services du service d'aménagement et d'urbanisme de la MRC de la Matapédia au montant de 2076.14\$;

Il est proposé par M. Bruno Robichaud, et résolu, d'accepter l'offre de service de la MRC au montant de 2 076.14\$ pour la modification des plans et règlements d'urbanisme dans le but de permettre la construction de dômes en toile à l'intérieur du périmètre urbain lorsque associés à un usage principale public et d'agrandir la zone 18I à même une partie de la zone 19 AD. Une partie de la facture sera refacturée à l'entreprise Damabois pour la portion les concernant.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

**LOISIRS ET CULTURE**

**CAMP DE JOUR 2020 – AUTORISATION D'EMBAUCHE**  
**Résolution 100-20**

Considérant que le comité des loisirs de St-Damase souhaite organiser un camp de jour pour l'été 2020 et demande à la Municipalité d'assurer la gestion des salaires et le paiement des factures pour alléger la partie administrative de la tâche;

Considérant que la Municipalité a prévu un budget pour supporter l'organisation d'un camp de jour;

En conséquence, il est proposé par M. André Pâquet, et résolu, d'autoriser l'embauche de trois étudiants pour assurer le service de camp de jour cet été, soit : Camille Carrier, Juliette D'Astous et Marie-Maxim Lavoie.

Les embauches seront faites à raison de 40 heures par semaine pour une période de 8 semaines débutant le 22 juin prochain selon le salaire convenu en rencontre de travail.

Les crédits budgétaires seront pris à même le poste de dépenses prévu à cet effet et en contrepartie des sommes à recevoir du comité des loisirs pour le remboursement d'une partie des salaires.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

**CHOCOLATERIE BELJADE – AUTORISATION DE DÉPENSE**

**Résolution 101-20**

Considérant que M. Martin Carrier avait fait une demande à Chocolaterie Beljade pour que ceux-ci sillonnent la paroisse avec leur camion de crème glacée;

Considérant que le conseil souhaite défrayer les coûts de la moitié de la facture, l'autre moitié devant être payé par le comité des loisirs;

En conséquence, il est proposé par M. Nelson Lavoie et résolu d'autoriser le paiement de la moitié de la facture de la chocolaterie Beljade qui totalise 596.88\$.

Les crédits nécessaires seront pris à même le budget du terrain de jeux.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

**URLS – Adhésion 2020**

Il est proposé par M. Bruno Robichaud, et résolu, d'adhérer à URLs. Le coût de l'adhésion est de 75 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

**SUIVI ET MANDAT**

**Comité de développement**

Il n'y a rien à ce point.

**Voirie d'été**

**Dos d'âne Rang 7 Est**

Le conseil devra s'informer auprès de la MTQ, à savoir si l'installation de dos d'âne est permise dans le Rang 7 Est.

**Pancartes près de chez Mme Marie-Chantal Bienvenu (Attention aux enfants)**

Il est convenu de procéder à l'installation de pancartes (Attention aux enfants) dans le Rang 7 Ouest près de chez Mme Bienvenu.

**Pancartes près de la garderie de Mme Nancy D'Astous**

**Résolution 102-20**

Il est proposé par Mme Chantal Gendron, et résolu, d'autoriser l'achat 8 panneaux « attention à nos enfants » avec les poteaux au coût de 890.83\$ et de les faire installer près de la garderie de Mme Nancy D'Astous dans le rang 7 est. Les crédits nécessaires seront pris à même le budget de voirie.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

## **Centre communautaire**

Il n'y a rien à ce point.

## **Association sportive**

Il n'y a rien à ce point.

## **CORRESPONDANCE**

### **LECTURE ET PRÉSENTATION DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS**

#### **ANNULATION DU GRATIFICAT À LA POLYVALENTE DE SAYABEC**

En raison de la Covid 19, la polyvalente de Sayabec doit annuler le Gratificat 2019 – 2020. À cet effet, le comité Méritas a décidé de ne pas rembourser les organismes et entreprises qui ont déjà fait parvenir leurs dons. Cependant, ces organismes et entreprises ne seront pas sollicités pour l'édition 2020-2021.

## **Résolution du conseil municipal de Lac-au-saumon**

Le conseil désire prendre plus d'information concernant l'impact de l'application d'un taux de taxe distinct pour les immeubles forestiers sous aménagement.

## **PROJETS D'INVESTISSEMENT**

### **Agrandissement du garage municipal – contrat Construction Renaud St-Laurent**

Ce point est reporté à l'assemblée extraordinaire qui aura lieu le 4 juin 2020.

### **Achat Dôme à sel et abrasif – Permodome**

Ce point est reporté à l'assemblée extraordinaire qui aura lieu le 4 juin 2020.

### **Démolition du bâtiment à sel**

#### **Résolution 103-20**

Il est proposé par M. Bruno Robichaud, et résolu, de procéder à la démolition du bâtiment à sel. Ce sont les Entreprises D'Astous qui feront la démolition.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

## **PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**

### **PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**

#### **Résolution 104-20**

Il est proposé par Mme Chantal Gendron, et résolu, d'approuver et d'autoriser le paiement du bordereau des dépenses d'avril 2020, annexé au présent procès-verbal, au montant de 31 443 \$ comprenant les crédits budgétaires ou extrabudgétaires.

Je soussignée, Rachel Poirier, secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Damase certifie que la Municipalité dispose des fonds nécessaires pour acquitter ces paiements.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

## VARIA

### Lettrage camionnette de la municipalité

Il est convenu que le conseil demande une soumission à Verreault Matane afin de procéder au lettrage de la camionnette de la municipalité. Il devra être inscrit « Municipalité de Saint-Damase ».

### DEUXIÈME PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

#### Résolution 105-20

Il est proposé par M. André Pâquet de clore la séance à 20 h 27.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

---

Martine Côté  
Mairesse suppléante

Rachel Poirier  
Secrétaire-trésorière adjointe

Je, Martine Côté, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

---

Martine Côté, mairesse suppléante